



(Réservé à SAC)		
Région	N° du fournisseur	Date

## RÉCLAMATION POUR LE COUNSELING EN SANTÉ MENTALE

### Énoncé de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez à SAC sont traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Nous ne recueillons que les renseignements nécessaires pour administrer le programme des SSNA et le PSS RQPI. La collecte d'informations pour cet objectif est autorisée par la loi. Ces renseignements sont requis pour le paiement des réclamations et à des fins de vérification. Vos renseignements personnels peuvent être divulgués sans votre consentement, mais seulement conformément au paragraphe 8 (2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Pour obtenir de plus amples renseignements : cette collecte de renseignements personnels est décrite dans Info Source et est disponible en ligne à [infosource.gc.ca](http://infosource.gc.ca). En plus d'assurer la protection de vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous donne un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de SAC. Vous trouverez les coordonnées de la personne-ressource à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/atip-ajprp/coord-fra.asp>. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

### Programme facturé

- Programme de soutien en santé - Résolution des questions des pensionnats indiens (PSS RQPI)
- Services de santé non assurés (SSNA) - Counseling en santé mentale (CSM)

### SECTION A - Information sur le fournisseur

Nom		Nom de l'entreprise/compagnie		
Adresse professionnelle (numéro et nom de rue)				
Ville	Province/Territoire	Code Postal	N° de téléphone	N° de télécopieur
Adresse électronique	Numéro de vendeur (7 chiffres)	Numéro de facture	Numéro de TPS/TVH	

### SECTION B - Services de counseling en santé mentale réclamés

Veuillez remplir les demandes de remboursement soumises pour chaque client en fonction du numéro d'autorisation préalable.

N° d'autorisation préalable	Date de service (AAAA-MM-JJ)	Durée (Heures)	Type de service (Cochez où applicable)	Taux horaire (\$)	Montant (\$)
			<input type="radio"/> Évaluation <input type="radio"/> Individuel/Familial <input type="radio"/> Groupe Nombre de participants <input type="text"/>		
			<input type="radio"/> Évaluation <input type="radio"/> Individuel/Familial <input type="radio"/> Groupe Nombre de participants <input type="text"/>		
			<input type="radio"/> Évaluation <input type="radio"/> Individuel/Familial <input type="radio"/> Groupe Nombre de participants <input type="text"/>		
				<b>Sous-Total (\$)</b>	
Pour la plupart des fournisseurs, la taxe ne devrait PAS être facturée. Voir les termes et conditions ci-dessous ▶				<b>Taxe (%)</b> <input type="text"/>	
				<b>Total (\$)</b>	



**IMPORTANT** ► Si aucune Feuille de confirmation de présence n'est fournie avec ce formulaire, la demande de paiement ne sera pas traité.

Signature du fournisseur

X

Date (AAAAMMJJ)

### Termes et conditions

- Le type de service, les heures et les tarifs doivent être conformes aux informations fournies et approuvées dans le formulaire d'autorisation préalable. Les fournisseurs ne seront pas remboursés pour les services qui n'ont pas reçu d'autorisation préalable. Dans certains cas, les taux quotidiens sont utilisés.
- Les Services aux Autochtones Canada (SAC) se réserve le droit de demander des informations et des documents supplémentaires à des fins de clarification, et de faire une vérification auprès du fournisseur à tout moment sans préavis.
- Conformément aux termes et conditions des Programmes concernés, tout montant réclamé déterminé par SAC comme ayant été payé de façon inappropriée sera réclamé ou compensé par d'autres montants dus au fournisseur.
- L'accord avec le fournisseur sera résilié immédiatement si SAC détermine que des demandes frauduleuses ont été soumises.
- En faisant cette demande de remboursement pour les services fournis au client ou aux clients admissibles du fournisseur, le fournisseur n'est ni un mandataire ni un entrepreneur de SAC. Par conséquent, la taxe (incluant la TPS / TVH et les taxes provinciales) ne sera PAS payée pour les services fournis par des professionnels dont les services sont exemptés en vertu des lois applicables. La plupart des fournisseurs admissibles entrent dans cette catégorie, y compris, mais sans s'y limiter, les psychologues autorisés, les travailleurs sociaux autorisés et les infirmiers psychiatriques autorisés.
- Aucun paiement ne sera effectué dans des cas de "non-présence" d'un client.